

A PARTIR DU 3 JANVIER 2018

NOUVELLES CONDITIONS D'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES

Demandez votre nouvelle carte
Les horaires changent
Professionnels : consultez la tarification



Vous êtes un professionnel

1 Une nouvelle carte d'accès obligatoire

Demandez votre carte à partir du 20 novembre



sur www.vaison-ventoux.fr
ou en retirant un dossier à la Communauté
de communes ou dans une déchetterie

Faites votre demande sans tarder :
le délai d'obtention de votre carte
est de 2 à 3 semaines minimum.

2 Certains dépôts seront payants

Le dépôt de déchets tels que les encombrants, les déchets verts, le mobilier, l'électroménager ou les appareils électriques seront payants pour les professionnels (artisans, commerçants, entreprises...). La nouvelle carte d'accès permet d'enregistrer chaque passage. Chaque mois, une facture sera envoyée par mail au professionnel dont le compte sera prélevé du montant dû. Consultez les tarifs sur www.vaison-ventoux.fr

3 Les horaires vont changer

A partir du 3 janvier :

VAISON-LA-ROMAINE :

du lundi au vendredi de 8h à 12h.
Ce créneau est réservé aux professionnels pour faciliter et sécuriser leurs dépôts.

CAIRANNE :

le mercredi de 13h30 à 17h.

MOLLANS-SUR-OUVÈZE :

le mardi et le jeudi de 14h à 16h30

Vous êtes un particulier

1 Une nouvelle carte d'accès obligatoire

Demandez votre carte à partir du 4 décembre



2 Les horaires vont changer

A partir du 3 janvier :

VAISON-LA-ROMAINE :

du lundi au vendredi de 14h à 17h.
le samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h.
Ces créneaux sont réservés aux particuliers pour faciliter et sécuriser leurs dépôts.

CAIRANNE :

le mercredi de 13h30 à 17h.
le samedi de 8h30 à 12h (réservé particuliers).

MOLLANS-SUR-OUVÈZE :

le mardi et le jeudi de 14h à 16h30.
le samedi de 8h30 à 11h30 (réservé particuliers).

Une question ?

Toutes les infos
sur www.vaison-ventoux.fr

ou au 04 90 36 58 52
du lundi au vendredi,
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.